

ANNEXE No 2

Par M. Clements:

Q. Quel remède suggériez-vous aux conditions existantes, pour favoriser nos producteurs de tabac?

R. Pour donner satisfaction à mon ami, l'honorable député de Lévis, je puis dire que je me considère moi-même comme un manipulateur de ce tabac. Nous emmagasinons ce tabac dans notre entrepôt, où il est trié et assorti par dimensions et par qualités, et ensuite mis en caisse et soumis à la sudation. Alors, il est prêt pour les manufacturiers. Nous en retirons quatre mains de chaque caisse pour former des échantillons, garantissant que chaque feuille contenue dans la caisse est conforme à cet échantillon.

Par M. Ross (Yale-Caribou):

Q. A qui le vendez-vous?

R. Aux manufacturiers de cigares.

Q. Quelles plaintes formulent-ils contre la qualité de ce tabac?

R. Quelques-uns ne s'en plaignent pas et le considèrent comme un tabac de bonne qualité; d'autres prétendent qu'il est de qualité inférieure.

Q. J'insiste pour faire ressortir autant que possible ceci. Je comprends parfaitement pourquoi les manufacturiers de cigares, dans le but de voir se perpétuer l'état de choses actuel, essaient de faire croire qu'ils ne peuvent se procurer au Canada le tabac dont ils ont besoin; ils ont une raison égoïste pour agir ainsi. Je crois que, dans l'intérêt des producteurs de tabac, il serait utile qu'un expert, de la compétence de M. Wigle, détruisit cette affirmation aux yeux du public, en établissant qu'elle ne repose sur rien et que nous pouvons produire, au Canada, le tabac nécessaire à notre consommation. Je sais que certains manufacturiers de Montréal et de Hamilton prétendent qu'ils ne peuvent trouver au Canada le tabac qui leur est nécessaire, et je voudrais faire établir, d'une manière formelle, l'inexactitude de cette prétention.

R. A ce propos, je dirai que, lors de mon premier voyage pour vendre mon tabac préparé, en 1902, je me rendis à London et me présentai à la succursale de la maison Tuckett, sachant qu'on y manufacturait des feuilles étrangères. Je demandai au contremaître de rouler un cigare avec mon tabac et de le fumer. Il le fit et me répondit qu'il est équivalent au meilleur tabac de Havane qu'ils employaient pour leurs meilleurs cigares Margree. Il me fit cette déclaration devant un témoin, mais il ajouta: "Il ne nous est pas permis de l'employer."

Q. Le tabac que vous avez soumis à la maison Tuckett était-il un échantillon spécial, ou représentait-il la moyenne de votre production?

R. La moyenne de mon tabac préparé. Je me suis fait un plaisir de lui vendre 200,000 livres, égal à l'échantillon qui lui avait servi pour faire ce cigare; j'étais à faire cette vente.

Par M. Carrier:

Q. Pensez-vous que si les droits sur les feuilles étrangères étaient augmentés, il se créerait un plus grand nombre d'établissements de manipulateurs de tabac?

R. Si les droits étaient suffisamment augmentés, les empaqueteurs ou manipulateurs, comme vous les nommez, seraient ici, dès demain matin, venant des Etats-Unis.

Q. En quantité?

R. Pour acheter des entrepôts dans lesquels ils mettraient nos tabacs au séchage, de la même manière qu'ils le font de l'autre côté de la frontière.

Q. Vous savez probablement que des pays étrangers, tels que la France, la Belgique et l'Italie, qui importent leurs tabacs de la Virginie et du Kentucky, sont représentés aux Etats-Unis par des manipulateurs. Ces gens préparent le tabac de manière à lui donner le parfum et le goût préférés par les consommateurs des pays qu'ils représentent.

R. Ils le font dans quelques cas.